

SCoT de Sélestat et sa région

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

APPROBATION DU SCoT

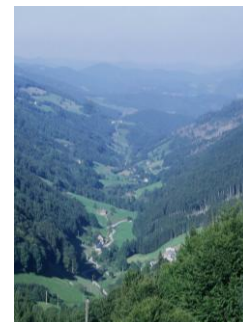
Vu pour être annexé à la délibération du
comité syndical du 17 décembre 2013

A SELESTAT
Le 17 décembre 2013

Le Président



Marcel Bauer



Document réalisé avec le concours des bureaux d'études :



Sommaire

1	Préparer 2030 dans le contexte économique actuel difficile	7
2	Le choix d'un développement durable ambitieux pour un territoire doté de nombreux atouts	9
3	Valoriser les atouts du territoire pour dynamiser son économie	13
3.1	Développer des emplois métropolitains dans le territoire	13
3.1.1	Développer l'image du territoire	13
3.1.2	Améliorer l'accessibilité nationale et internationale	14
3.1.3	Développer les fonctions métropolitaines de la ville moyenne et de son agglomération	14
3.1.4	Préparer l'avenir métropolitain du territoire	14
3.2	Développer des emplois de base économique	16
3.2.1	Développer la base économique industrielle et artisanale	16
3.2.2	Développer des emplois agricoles de base économique	17
3.2.3	Développer des emplois touristiques de base économique	17
3.3	Développer l'emploi résidentiel à la faveur de la croissance démographique	18
4	Vers une nouvelle urbanité pour le territoire du SCoT de Sélestat et sa région	21
4.1	Répondre aux besoins en logements du territoire	21
4.2	Valoriser les pôles urbains existants	21
4.3	Limiter l'étalement urbain	22
4.4	Promouvoir de nouveaux modes de construction	23
4.5	Développer l'offre en équipements et en services	23
5	Révéler et s'appuyer sur la «charpente paysagère et naturelle» du territoire du SCoT comme élément fédérateur et identitaire d'un projet de développement durable et d'un cadre de vie de qualité	27
5.1	Pérenniser la qualité paysagère	27
5.1.1	A l'échelle du territoire	27
5.1.2	A l'échelle des grandes unités paysagères	28
5.1.3	A l'échelle du domaine bâti	29
5.2	Préserver la biodiversité et conforter la trame verte et bleue	29
5.3	Préserver et gérer la ressource en eau	31
5.4	Accompagner les mutations agricoles	32
5.5	Gérer les risques et limiter les nuisances	33
5.6	Maîtriser les dépenses et besoins en énergie	34
6	Faire des transports publics l'outil de la cohérence, de la cohésion et du développement maîtrisé du projet de territoire	35
6.1	Consolider les acquis et les atouts de l'organisation actuelle des transports publics	36
6.2	Répondre aux problèmes de déplacements et de transit et à leurs conséquences sur l'environnement	37
6.3	Développer une stratégie d'excellence autour de l'accessibilité aux transports pour conforter l'image et la qualité de vie du territoire	38

Le présent document prend en compte un ensemble de remarques, observations, propositions effectuées depuis le 18 décembre 2012, date d'arrêt du SCoT de Sélestat et sa région.

Ces remarques, observations, propositions ont été effectuées, soit par les personnes publiques associées lors de leur consultation officielle, soit lors de l'enquête publique.

Elles ont fait l'objet, pour un certain nombre d'entre elles, d'une décision de prise en compte par le syndicat mixte. Les différentes pièces constitutives du dossier d'élaboration du SCoT ont donc été modifiées ou complétées en conséquence avant approbation de la procédure.

Code de l'Urbanisme : contenu obligatoire du PADD

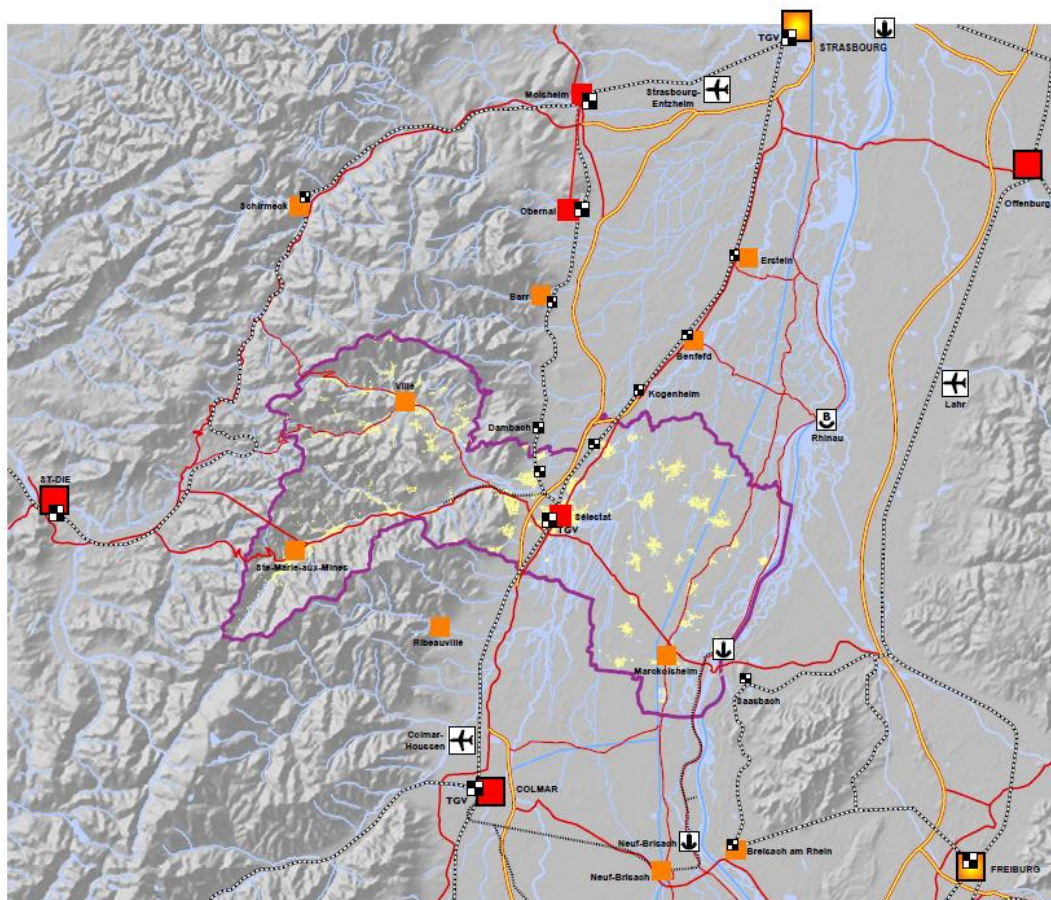
Article L.122-1-3

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de remise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

Article R. 122-2-1

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables comprend les éléments mentionnés à l'article L.122-1-3 »

Carte 1 : Le territoire du SCoT de Sélestat et sa région



Sources : BD Topo Pays © IGN France 2008 ; Conférence du Rhin Supérieur © TELE ATLAS 2007
Réalisation : ADAUHR

1 Préparer 2030 dans le contexte économique actuel difficile

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présente les grands choix stratégiques retenus par le territoire. Il doit veiller à la bonne articulation entre le local et le régional, le court et le moyen terme, et la prise en compte réciproque de l'économique, du social et de l'environnement. Il doit prendre en compte les besoins des générations futures. Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables prend en compte l'actualité économique récente qui en l'occurrence renforce la pertinence du scénario d'avenir retenu par les élus.

Les grands choix stratégiques retenus permettent également de concevoir une organisation du territoire permettant :

- D'éviter la constitution de structures urbaines et rurales rendant obligatoire la consommation de grandes quantités d'énergie et la production de polluants atmosphériques notamment par l'augmentation du trafic automobile ;
- De réduire les facteurs d'une dépendance qu'auraient à subir demain les usagers d'un territoire vis-à-vis d'une énergie devenant de plus en plus rare et chère ;
- De réduire les émissions de polluants préjudiciables à la santé de la population.

Ce territoire relève la gageure de permettre la conjugaison harmonieuse de la durabilité et de la performance économique, de l'attractivité environnementale et de la compétitivité. Cette conjugaison est plébiscitée par les entreprises. Elles ont en effet compris qu'un taux de croissance élevé ne sert à rien si les ressources en énergie et les biens fondamentaux comme l'eau, l'air et les paysages, sont dégradés et estiment que, dans les mutations profondes qui affectent l'économie, la société et la démographie, la qualité de l'environnement deviennent un atout majeur dans l'épanouissement de leur activité tout comme dans celle de leurs employés. Un atout aussi dans l'attractivité globale du territoire.

La réceptivité du territoire du SCoT de Sélestat et de sa région au développement durable n'est pas étonnante. On peut y voir une parenté historique avec la conception de la Décapole, prémisse d'une politique économique, d'aménagement, et de gouvernance à une échelle régionale, tout comme on peut assimiler le développement durable à un nouvel humanisme qui trouve son écho dans l'humanisme rhénan dont Sélestat fut un des berceaux. Pendant longtemps, son déploiement culturel a été garant de cet équilibre qui préserve l'environnement sans négliger l'expansion économique et commerciale. C'est exactement ce que propose le projet de territoire du SCoT de Sélestat et sa région et les orientations retenues doivent :

- Conforter l'attractivité du territoire ;
- Développer la compétitivité du territoire ;
- Améliorer la qualité de l'environnement, de la biodiversité, des paysages du territoire ;
- Protéger au maximum les générations actuelles et futures des fluctuations des coûts de l'énergie (pour les transports comme pour le résidentiel et le tertiaire), et mettre les collectivités à l'abri de tensions sur leur propre budget.

2 Le choix d'un développement durable ambitieux pour un territoire doté de nombreux atouts

Le périmètre du SCoT de Sélestat et sa région, concentré d'Alsace et d'histoire de l'Europe, possède un patrimoine naturel, urbain et architectural d'exception, une armature naturelle et des paysages de grande qualité, à préserver pour conserver et améliorer l'attractivité du périmètre et le bien être de ses habitants.

Ces atouts guident le niveau d'ambition du PADD du SCoT de Sélestat et de sa région.

Porté par un dynamisme démographique et économique nettement plus important que dans le reste de l'Alsace ces dernières années, le scénario de développement et d'aménagement durable retenu s'inscrit dans l'objectif principal de l'équilibre : équilibre entre économie et démographie, équilibre entre société, économie et environnement.

Il s'agit d'accompagner le dynamisme démographique par un dynamisme économique certes perceptible mais encore insuffisant aujourd'hui afin de trouver un équilibre entre l'augmentation de la population active et le nombre d'emplois.

Le territoire du SCoT de Sélestat et sa région accueille en 2008 74 820 habitants et propose 27 813 emplois. Le scénario de développement retenu vise à atteindre une population de **90 200 habitants à l'horizon 2030** (+15 380 habitants, soit une croissance d'environ 20 %) et le nombre d'emplois nécessaire pour répondre à la demande de la population active et réduire le très important déficit d'emplois du territoire.

Les perspectives de croissance de la population adoptés par les élus sont inférieurs à ceux des périodes intercensitaires précédentes (sur la base du taux de croissance 1999-2008 on atteindrait 90 800 habitants, sur celle de 1990-2008 on aurait 94 500 habitants dans le territoire). Le taux de croissance de l'emploi est inférieur d'environ 5% à celui de la période précédente.

Cet objectif s'inscrit dans la volonté d'offrir un maximum d'emplois à la population résidente et de réduire le chômage. Il contribuera par ailleurs à équilibrer les flux domicile-travail ou, à tout le moins, de les rendre le moins dépendants possible des déplacements motorisés individuels. Les objectifs de développement économique, le développement des moyens de transports doux et des transports collectifs, la mixité de l'habitat et des emplois relèvent de cette logique.

Dans ce contexte, où le développement économique est une nécessité, l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement, devient à la fois une fin en soi et un moyen d'atteindre les objectifs économiques visés. En effet, et de l'avis de nombreuses entreprises, la qualité de l'environnement, des paysages, de la biodiversité du territoire du SCoT de Sélestat et sa région est un atout important pour leur image, leur compétitivité, leur attractivité pour leurs employés et leurs cadres, voire leur productivité.

En parallèle, une meilleure maîtrise des consommations d'espace urbanisé, un soin plus marqué à l'entretien des paysages urbains et naturels contribueront à la qualité de l'environnement de ce territoire pour un développement économique de qualité.

Le territoire est en mesure de répondre sur certains créneaux, et en complémentarité avec Strasbourg, Colmar et Mulhouse, aux nouvelles orientations et aux nouvelles exigences de l'économie de la connaissance. Le développement d'emplois métropolitains est souhaitable, tout comme ceux de la base économique industrielle.

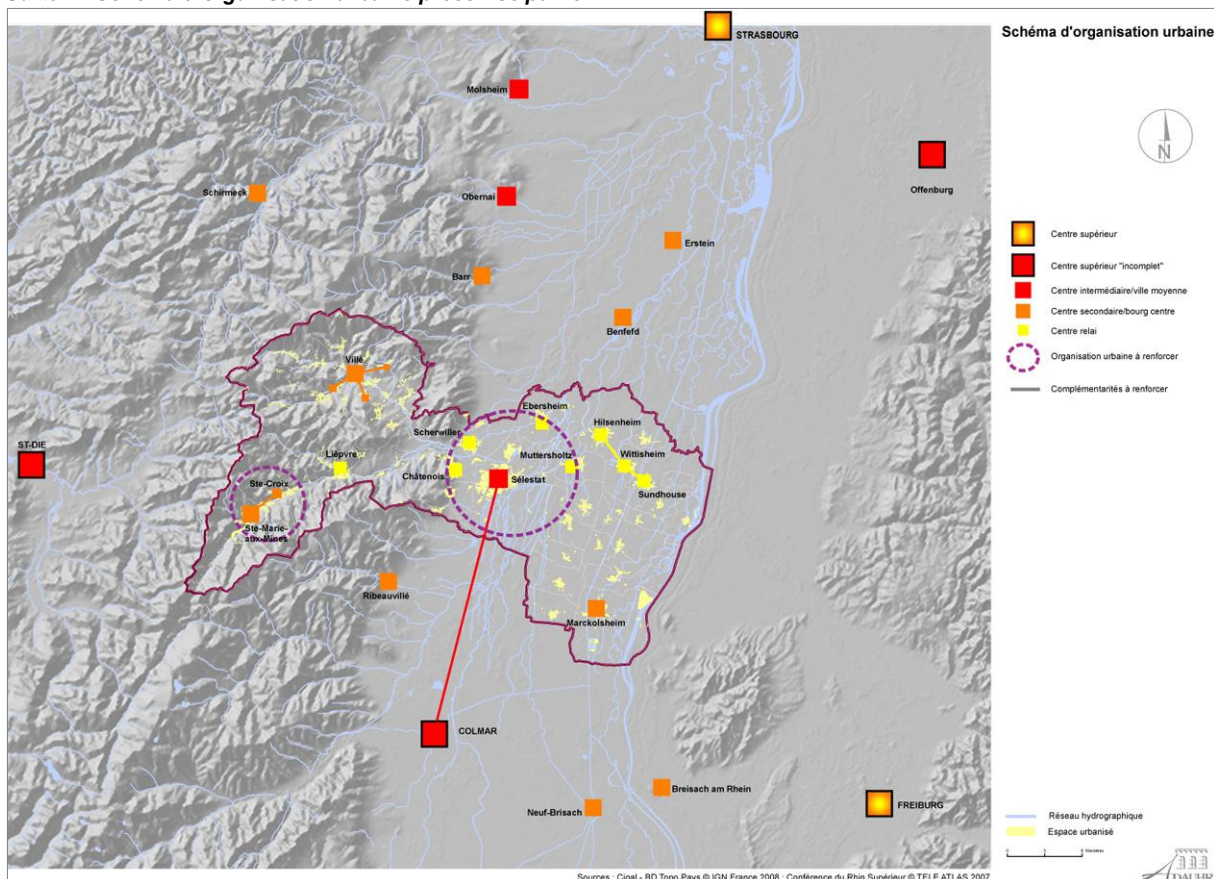
Bien servie par une armature régionale d'excellente qualité, l'accessibilité nationale et internationale peut s'améliorer. Le poids démographique et économique du périmètre (et des alentours dont notamment la rive allemande du Rhin), l'accessibilité régionale de Sélestat justifient les actuels arrêts TGV.

L'organisation du territoire constitue un chantier en soi, un axe fort de la politique d'aménagement de ce SCoT. Les évolutions récentes mettent en évidence des phénomènes qui sont préjudiciables à l'équilibre global du territoire. Si le renforcement de l'économie sur la partie centrale du territoire est à la fois logique et souhaitable, l'appauvrissement du reste du périmètre (hormis Marckolsheim et la partie Est du Val d'Argent) ne l'est pas, or c'est ce qui s'est produit entre 2000 et 2008.

Villé, Sainte-Marie-aux-Mines sont avec Marckolsheim les seuls pôles disposant d'une masse critique suffisante de services et de population en dehors de Sélestat. L'amélioration de leur accessibilité multimodale, de la qualité des services aux entreprises et à la population, en même temps qu'une augmentation et une densification de leur population est souhaitable, tout comme celle d'un développement économique sur des créneaux à trouver.

Le schéma d'organisation urbaine du PADD propose les pistes pour une structuration territoriale plus efficace (**carte n°2** ci-dessous).

Carte 2 : Schéma d'organisation urbaine préconisé par le PADD



Sources : BD Topo Pays © IGN France 2008 ; Conférence du Rhin Supérieur © TELE ATLAS 2007
Réalisation : ADAUHR

Si le supplément de population attendu d'ici 2030 prolonge les tendances avec une relative dispersion des arrivées sur les petites communes, le territoire aura du mal à répondre à la fois aux besoins supplémentaires pour la petite enfance (augmentation du nombre de 0 à 4 ans), pour les 15 -19 ans, et surtout pour les 75 ans ou plus.

Une meilleure concentration géographique des populations nouvelles, accompagnée par un développement de l'emploi, peut en partie répondre aux enjeux du financement des services publics et de l'organisation des transports publics.

Sur un plan strictement quantitatif, le scénario adopté dans ce PADD va dans le sens d'une limitation de l'étalement urbain et/ou d'une réduction de la consommation d'espace urbain pour répondre aux objectifs fixés de développement démographique et de développement de l'emploi.

3 Valoriser les atouts du territoire pour dynamiser son économie

Le volet économique est indispensable pour accompagner le développement démographique et résidentiel du territoire, répondre aux besoins d'emplois provoqués par l'augmentation de la population active et assurer un bon équilibre de l'emploi local et des ressources financières des collectivités.

Au regard du scénario retenu, l'objectif est de pouvoir accueillir **plus de 9 700 emplois dans le territoire d'ici 2030.**

Ce volet économique s'appuie sur les qualités environnementales et paysagères remarquables du territoire. Il veillera à en préserver ou à en protéger les atouts, notamment au travers des orientations du chapitre 5, mais également en limitant les besoins en foncier d'activités, en privilégiant les mixités urbaines et en concentrant les sites dédiés à l'accueil des activités économiques dans quelques grandes zones d'échelle SCoT et/ou à vocation intercommunale. Cette approche devra se faire en lien avec les pôles économiques voisins.

3.1 Développer des emplois métropolitains dans le territoire

Confronté à la concurrence des centres urbains supérieurs de Strasbourg, Colmar ou Freiburg ou même de la route des vins, le territoire du SCoT de Sélestat et sa région qui dispose de ressources patrimoniales exceptionnelles souffre d'un énorme déficit d'image et de notoriété qui nuit à son attractivité économique.

Les emplois métropolitains se développant sur un terreau qui associe la puissance économique, la séduction des territoires et l'audience internationale, le territoire se fixe des objectifs pour favoriser le développement de ce type d'activités qui représentaient déjà 1593 emplois¹ en 2010 soit 5,7% du total des emplois du territoire, pourcentage de même niveau que ceux d'aires urbaines de bien plus grande taille économique comme Angoulême, Toulon, Troyes, etc.

3.1.1 Développer l'image du territoire

Cet objectif tend à renforcer l'attractivité du territoire du SCoT et nécessite :

- D'y travailler en partenariat avec les principales forces vives du territoire, l'Eurodistrict, et la ville de Colmar.
- De faire contribuer les orientations du SCoT à cet objectif.

¹ Source INSEE année 2010. Voir la définition de l'INSEE en annexe 6.2 du rapport d'explications des choix du PADD et du DOO

3.1.2 Améliorer l'accessibilité nationale et internationale

A la faveur de la mise en service du TGV Rhin-Rhône, en s'appuyant sur son potentiel touristique, économique et démographique, ainsi que sur la bonne accessibilité de la gare de Sélestat, le territoire du Centre Alsace bénéficie en synergie avec la ville de Colmar, d'arrêts TGV à Sélestat qui devront être pérennisés.

3.1.3 Développer les fonctions métropolitaines de la ville moyenne et de son agglomération ²

Afin de créer les conditions urbaines propices au développement des fonctions métropolitaines, le territoire souhaite :

- Créer des lieux de qualité pour bureaux, centres d'affaires et/ou de séminaires ;
- Proposer une offre résidentielle diversifiée ;
- Développer l'offre en formation supérieure ;
- Accroître l'offre culturelle appuyée sur un patrimoine reconnu, voire labélisé et des équipements de haut niveau ;
- Développer le quartier de la gare et le centre de Sélestat afin de créer un pôle de développement métropolitain important pour tout le territoire du SCoT.

3.1.4 Préparer l'avenir métropolitain du territoire

Afin de créer les conditions économiques propices au développement des fonctions métropolitaines, le territoire souhaite :

- Cibler des secteurs économiques émergents à haute valeur ajoutée comme ceux du développement durable ;
- Développer les réseaux très haut débit existants et les activités en lien avec les technologies de l'information et de la communication ;
- Créer un parc d'activités au standard métropolitain ;

² Par fonctions métropolitaines (ou activités) on comprend des activités de haut niveau dans les entreprises et des services publics ou privés exercées par des cadres :

- Le développement des outils d'aide à l'innovation et les transferts de technologie ;
- La création de pépinières et d'hôtels d'entreprises ;
- La communication afin de mettre la notoriété et l'image économique du territoire au niveau de son potentiel touristique et patrimonial.

Voir la définition de l'INSEE en annexe 6.2 du rapport d'explications des choix du PADD et du DOO

- Développer l'enseignement de compétences et de qualifications spécifiques :
 - Les formations techniques post-bac pour les entreprises du territoire ;
 - Les formations bilingues et/ou binationales, dont l'apprentissage ;
 - La formation continue ;
 - Des formations spécifiques pour accompagner l'accueil d'activités dans les secteurs économiques émergents.

- Renforcer l'ingénierie économique par :
 - La création de nouvelles entreprises et l'accueil d'entreprises extérieures ;
 - Le développement de services aux entreprises ;
 - Le développement des entreprises existantes et la reprise d'activités artisanales ;
 - Le développement de formations techniques en liaison avec les entreprises du territoire ;

3.2 Développer des emplois de base économique ³

3.2.1 Développer la base économique industrielle et artisanale

Ces emplois assurent pour l'essentiel les emplois de production du territoire du SCoT. Le territoire souhaite dynamiser et conforter le tissu économique local pour répondre aux objectifs fixés de création d'emplois et de préservation de la qualité environnementale et paysagère du territoire. Il est proposé pour ce faire de :

- Renforcer la qualification de la main d'œuvre avec un outil d'apprentissage et des formations techniques de bonne qualité ;
- Valoriser le potentiel que représente l'accessibilité multimodale et/ou la voie d'eau dans le respect de l'environnement ;
- Développer les transports en commun, la connexion au haut débit et l'aspect paysager des zones d'activités ;
- Assurer la pérennité du commerce de proximité dans les villes et les bourgs ;
- Faciliter les transmissions-reprises d'activités ;
- Organiser la localisation des d'activités pour le développement des entreprises existantes et l'accueil d'entreprises extérieures en :
 - Valorisant les zones d'activités existantes par un usage optimisé de l'espace, un travail sur l'insertion paysagère et le traitement des espaces paysagers, le développement de services ;
 - Développant l'accessibilité multimodale des zones d'activité (route, fer, voie fluviale, pistes cyclables) ;
 - Réhabilitant en priorité les friches ;
 - Privilégiant leur implantation à Sélestat ou dans les pôles urbains majeurs.
- Permettre la mixité des fonctions urbaines.

³ *Par activités de base économique on comprend des activités de production industrielle, artisanale agricole ou tertiaire tournées vers les marchés nationaux ou internationaux. Voir les définitions et la nomenclature des activités en question dans l'annexe 6.1 pages 89 à 101 du rapport d'explication des choix du PADD et du DOO*

3.2.2 Développer des emplois agricoles de base économique

Le périmètre du SCoT de Sélestat et sa région possède une richesse agricole et viticole forte et offre un éventail très important de productions et de systèmes d'exploitation, bien adaptés au potentiel physique des petites régions agricoles qui le composent.

Compte tenu de cette diversité, le territoire présente des spécificités dans le domaine agricole qu'il convient de préserver et de d'en favoriser le développement par :

- Le maintien des grandes entités et la préservation des surfaces agricoles ;
- Le maintien voire l'amélioration de l'accessibilité multimodale ferroviaire et fluviale permettant le transport des produits agricoles ;
- Le maintien et le développement des filières en amont et en aval ;
- Le développement des filières courtes ;
- La préservation de vergers ;
- Le maintien des surfaces en herbe ;
- Le maintien des surfaces maraîchères et spécialisées développées à l'Est de Sélestat ;
- La préservation et la valorisation de la richesse forestière.

3.2.3 Développer des emplois touristiques de base économique

Le territoire souffre du paradoxe de disposer d'un patrimoine d'exception et d'une image et d'une notoriété très éloignées du potentiel patrimonial. L'un des enjeux du développement de l'ensemble de l'Alsace centrale consiste à mettre son image et sa notoriété au niveau de son patrimoine.

La complémentarité entre les différentes parties du territoire permet d'envisager «un produit» touristique complet.

L'accent devra être mis sur l'amélioration du fonctionnement des outils de promotion, de communication touristique du territoire, notamment à travers la fusion des offices de tourisme.

Il conviendra de s'appuyer sur l'amélioration des axes de communication (TGV, axe Est Ouest) pour favoriser l'arrivée de nouveaux publics venant d'autres régions ou pays.

Cela doit s'accompagner de la recherche de complémentarités entre les différentes offres touristiques existantes et à créer (tourisme d'affaire, évènementiel, période creuse, ...) et le développement et la diversité de la capacité d'hébergement.

3.3 Développer l'emploi résidentiel à la faveur de la croissance démographique ⁴

Le développement démographique du territoire accroît le marché de l'emploi résidentiel et permet d'atteindre le seuil de rentabilité nécessaire pour la création de nouveaux équipements, commerces ou services.

Pour répondre à l'objectif de développement retenu pour le territoire, les orientations du PADD visent à compléter l'offre en la matière et doivent permettre de :

- Accompagner le développement démographique du territoire en rétablissant les équilibres entre population et emplois résidentiels ;
- Localiser les emplois résidentiels de préférence à proximité des lieux de résidence et de transports publics ;
- Pérenniser l'attractivité et le dynamisme des centres urbains, à tous les échelons de l'armature urbaine du SCoT, en ville, dans les bourgs, comme dans les villages ;
- Respecter un équilibre entre commerce de centre et commerce situé en périphérie des agglomérations, notamment dans des zones d'activités ;
- Reconquérir l'attractivité du centre de Sélestat en s'appuyant sur un projet urbain ;
- Développer et diversifier l'offre commerciale ;
- Améliorer la lisibilité des équipements commerciaux notamment à Sélestat ;
- Organiser l'armature commerciale à l'échelle du territoire ;
- Favoriser le développement des services à la population.

Le commerce est une fonction urbaine structurante du développement urbain. Il joue un rôle économique essentiel et complémentaire au développement de l'habitat. Il contribue au développement économique car générateur d'emplois et de richesses. Il joue par ailleurs, un rôle d'animateur de la vie locale, source d'attractivité territoriale.

Afin de répondre aux exigences d'équilibre territorial développé dans le SCoT de Sélestat et sa région, la localisation du commerce est considérée comme un enjeu à l'échelle du SCoT. Une répartition équilibrée de l'offre commerciale sur le territoire doit être assurée à travers un maillage équilibré de l'offre commerciale au regard de la population résidente et de la fréquentation touristique. Le commerce est traité comme un service essentiel à la population qui doit répondre à une exigence d'équité de services.

⁴ *Par emploi résidentiel on comprend les emplois engendrés par les besoins de la population résidente comme les commerces, services publics et privés de base, l'artisanat du bâtiment (voir définitions et nomenclature INSEE de ces emplois en annexe 6 page 89 à 101 du rapport d'explication des choix du PADD et du DOO); Voir les définitions et la nomenclature des activités en question dans l'annexe 6.1 page 89 à 101 du rapport d'explication des choix du PADD et du DOO*

Les grands principes qui guident le développement commercial à l'échelle du SCoT de Sélestat et sa région sont au nombre de quatre :

- Un double équilibre territorial :
 - D'une part, entre les niveaux d'armature urbaine (par rapport aux vallées et aux pôles secondaires), avec la consolidation et le renforcement des pôles commerciaux existants ;
 - Et d'autre part, en préservant l'équilibre entre le centre-ville et la périphérie, avec le renforcement du commerce de proximité et de centre-ville.
- L'accessibilité aux commerces
Elle est différenciée selon le type d'achats (rares à courants / déplacements fréquents à exceptionnels), les différents modes de transports (population et marchandises).
- La recherche d'une meilleure économie de l'espace ;
- Un développement respectueux de l'environnement et la recherche d'une qualité architecturale et urbaine des commerces, et réduisant la consommation énergétique et les pollutions.

4 Vers une nouvelle urbanité pour le territoire du SCoT de Sélestat et sa région

4.1 Répondre aux besoins en logements du territoire

Ce territoire est marqué par une forte attractivité résidentielle ces dernières années qui a eu pour conséquence une évolution contrastée des types et formes d'habitat selon les différentes composantes du territoire.

Le nombre de logements passe de 22 390 à 30 004 entre 1990 et 2008, ce qui représente 429 logements de plus par an, soit un rythme 3,3 fois plus élevé que pendant les 28 années précédentes.

Bien qu'il soit indispensable d'accompagner le développement économique escompté par une offre en logements supplémentaires pour les nouveaux actifs, **l'objectif du SCoT est de veiller à ce que l'offre n'excède pas outre mesure les besoins afin de ne pas accentuer davantage le déséquilibre démographie/emplois**, mais au contraire tendre à le réduire autant que possible.

Il est également primordial que **cette offre de logements réponde aux besoins de toutes les populations concernées**, y compris en matière de logement aidé, tout en veillant à la bonne adéquation avec les lieux d'emplois, l'accessibilité aux différents modes de transport, les équipements et services existants ou à créer.

L'objectif du SCoT est d'assurer une offre en logements pour tous, diversifiée afin d'accompagner les parcours résidentiels et de répondre aux besoins de la population active. Pour ce faire, le SCoT prévoit de répondre aux besoins de la population actuelle qui augmente du fait de l'évolution des modes de vie (décohabitation, séparations-divorces, multiplication des familles recomposées ou monoparentales, vieillissement de la population et dépendance, etc.), mais également, de proposer une offre de logements mieux équilibrée entre pavillons individuels et logements intermédiaires ou collectifs pour accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux arrivants dans le territoire.

Cette diversification des formes d'habitat doit s'accompagner de la promotion de nouveaux modes de construction et de formes d'urbanisation qui répondent à la fois aux préoccupations d'économie d'énergie et de gestion parcimonieuse de l'espace.

Le SCoT fixera, pour encadrer intelligemment la diversification du parc de logements préconisée dans le respect d'une meilleure densification de l'offre foncière nécessaire, des critères spécifiques dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

4.2 Valoriser les pôles urbains existants

Le développement de l'habitat s'appuiera sur l'armature urbaine définie dans le SCoT. L'organisation urbaine du territoire doit être renforcée pour répondre au mieux aux préoccupations quantitatives et qualitatives en matière d'habitat.

En effet, afin de jouer pleinement leur rôle d'irrigation du territoire, les pôles urbains sont ou doivent être desservis prioritairement par les transports en commun. Ils doivent

disposer d'équipements et de services de nature à répondre à la plupart des besoins de la population et offrir une palette d'emplois diversifiée.

L'objectif du SCoT n'est pas de mobiliser sur Sélestat et les pôles urbains l'ensemble du développement, mais bien de répartir l'offre en fonction du rôle de chaque commune dans l'armature urbaine retenue afin de garantir un équilibre entre urbanisation nécessaire et préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le développement de l'habitat devra se faire de façon privilégiée par des opérations de restructuration et de densification. Ces opérations, lorsque leur importance le permet, devront intégrer des programmes de logements en faveur de catégories de populations rencontrant des difficultés à trouver sur le marché du logement adapté à leur situation : familles à revenus modestes ou en difficulté, personnes âgées, jeunes actifs ou ménages de façon à ce que le territoire soit en mesure d'offrir à l'ensemble de ses habitants un hébergement décent.

Les pôles urbains, compte tenu de leur potentiel en équipements et services, sont des lieux privilégiés pour ces opérations mais il sera néanmoins nécessaire de diffuser plus largement l'habitat aidé sur le périmètre afin d'une part d'éviter un territoire fonctionnant à deux vitesses, et d'autre part de favoriser la bonne intégration de l'ensemble des catégories de populations grâce à une meilleure diversité.

4.3 Limiter l'étalement urbain

La priorité est donnée à la reconquête des tissus urbains. Néanmoins, l'ensemble des besoins en logements ne pourra pas être satisfait uniquement par des opérations de restructuration, de densification ou de remplissage des vides et autres dents creuses.

L'objectif du SCoT est de limiter l'étalement urbain et la consommation de foncier. A ce titre, et pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, le SCoT fixe par commune des objectifs chiffrés de consommation d'espace en regard des objectifs de développement et du rôle et des contraintes de chaque commune dans l'armature urbaine, et pose par ailleurs un certain nombre de règles pour atteindre cet objectif.

La diversification des formes d'habitat, avec notamment une part plus limitée des constructions individuelles, une meilleure optimisation des surfaces unitaires de terrain, une réflexion sur les localisations foncières contribueront à limiter les besoins en surface pour l'habitat et les équipements d'accompagnement ou de proximité à environ **420 hectares** pour la période 2011 à 2030.

C'est l'option retenue pour le territoire du SCoT, étant entendu que son application ne pourra être uniforme et devra tenir compte des spécificités géographiques et des structures urbaines locales, et qu'elle induira localement des reventilations d'espaces déjà urbanisables aujourd'hui au travers des documents d'urbanisme locaux en vigueur.

Les critères retenus pour examiner les choix de localisation des principales zones de développement de l'habitat devront se faire en cohérence avec les autres objectifs du SCoT à savoir :

- La qualité de la desserte en transports en commun (fréquences, distances à la gare ou au nœud d'échanges le plus proche,...) ;
- La proximité de pôles d'emploi ;

- La présence de services et équipements (écoles, commerces, administrations, équipements de santé, ...);
- Les contraintes environnementales, agricoles et paysagères.

4.4 Promouvoir de nouveaux modes de construction

L'objectif de réduction de la consommation d'espace se traduira également par la promotion de nouveaux types de constructions sous forme d'habitat intermédiaire (logements en bande, constructions jumelées, maisons de ville), de petits immeubles collectifs ou d'individuel dense.

Ces nouvelles formes d'habitat répondent aussi aux préoccupations d'économies d'énergie, de qualité de l'air, du cadre de vie et donc de santé publique.

A travers ces opérations innovantes, un urbanisme bioclimatique pourra ainsi être développé et encouragé (orientation des bâtiments, valorisation du végétal, solaire, bois, géothermie, éolien) dans la conception des nouvelles zones à urbaniser qui devront pouvoir concilier architecture traditionnelle et innovation technologique.

4.5 Développer l'offre en équipements et en services

Le bilan de l'offre en équipements et services structurants comme de proximité est globalement positif à l'échelle du SCoT. Compte tenu de l'effet levier que la présence d'équipements et de services représente et leur impact dans les choix résidentiels et les implantations économiques, ils constituent un élément structurant du développement territorial ambitieux et maîtrisé du SCoT. Le territoire l'a bien compris et a poursuivi ses efforts dans ce domaine tout au long des années 2000, notamment depuis le début des réflexions relatives au présent SCoT, plus particulièrement dans le domaine de l'éducation, du sport et de la santé.

L'éducation, la formation et la culture

Pour faire face au faible niveau de formation globale de la population active résidente et répondre aux besoins des entreprises pour qui l'accès à la ressource humaine devient un atout essentiel et de plus en plus concurrentiel, il est nécessaire d'accompagner la poursuite du développement de l'économie résidentielle, d'envisager un rééquilibrage à long terme de la structure de l'emploi au profit du tertiaire, voire des emplois métropolitains. Pour ce faire, le projet de territoire affirme la nécessité :

- D'accueillir un lycée dans la bande rhénane, lycée qui pourrait être binational ;
- De développer des formations supérieures ciblées de type post-Bac ;
- De créer des lieux de formation continue dans la ville moyenne, proche de la gare, afin de pouvoir délivrer « sur place » des enseignements délocalisés ou à distance aux personnels en mutation professionnelle, en quête d'emploi et/ou de préfigurer une offre de main-d'œuvre de qualité aux entreprises du secteur ;
- De développer les enseignements et formations bi ou trilingues ;

- De valoriser les équipements culturels et le patrimoine historique existant : la bibliothèque humaniste de Sélestat, les châteaux, notamment ceux du Haut-Koenigsbourg et de Thanvillé, l'église d'Ebersmunster, le patrimoine minier du Val d'Argent, territoire labélisé « Art et histoire ».

Les services à la population

Dans un secteur géographique en développement qui de surcroît n'échappe pas au vieillissement de sa population et à un taux d'activité de plus en plus important dans les ménages, il importe de veiller à accueillir et à accompagner les plus jeunes et les plus anciens.

Dans ces deux domaines, des efforts devront être engagés par les pouvoirs publics compétents afin de :

- Compléter le dispositif d'accueil et d'encadrement de la Petite Enfance dans les pôles principaux et/ou à proximité des grands sites d'activités économiques ;
- Parfaire les offres périscolaires ;
- Développer des services d'aide et de prise en charge des seniors et garantir la pérennité des services sanitaires et hospitaliers de proximité disponibles dans le territoire en articulant leurs prestations en complémentarité avec celles du centre hospitalier d'Obernai ;
- Créer au moins une unité de soin Alzheimer et/ou développer des unités de soins spécialisés ;
- Améliorer l'accessibilité aux services via une meilleure interconnexion des réseaux de transports en commun ;
- Assurer une bonne irrigation du territoire en réseaux numériques performants.

Les loisirs et le tourisme

Le territoire du SCoT, riche de son histoire et de ses paysages préservés, est par ailleurs doté d'une bonne accessibilité. Pour consolider ces atouts, les objectifs du PADD du SCoT de Sélestat et sa région contribuent à favoriser une politique touristique plus ambitieuse et à maîtriser les flux de visiteurs.

Par ailleurs, il se fixe comme objectif fournir également à la population résidente et la population active une offre et des conditions de loisirs de bonne qualité.

Aujourd'hui d'importants équipements structurants dans le domaine des sports-loisirs sont présents dans la ville moyenne de Sélestat comme le COSEC Eugène Griesmar ou le stade Nautique.

Pour se développer, l'offre touristique et de loisirs, pourra être complétée par la réalisation d'une zone de loisirs aux débouchés des deux vallées de Sainte-Marie-aux-Mines et de Villé afin de tirer profit de la proximité immédiate de la Route des Vins et de l'accès au Haut-Koenigsbourg, figures emblématiques et attractives du secteur en matière de tourisme en s'appuyant notamment sur le parc d'attraction existant (Cigoland)

qui présente déjà des services d'hébergement et de restauration, ainsi que des possibilités de stationnement.

Pour accompagner cette offre, l'accueil et les capacités d'hébergement doivent être développées, améliorées et diversifiées (à destination des touristes, répondre aux besoins des entreprises, ...).

Au regard des besoins actuels, il n'est pas prévu dans ce SCoT de mettre en œuvre un projet d'Unité Touristique Nouvelle (UTN).

5 Révéler et s'appuyer sur la «charpente paysagère et naturelle» du territoire du SCoT comme élément fédérateur et identitaire d'un projet de développement durable et d'un cadre de vie de qualité

Le diagnostic environnemental du territoire tout comme les diagnostics économiques et du cadre de vie ont mis en évidence la fonction stratégique de la «charpente paysagère et naturelle» du territoire du SCoT. L'exceptionnelle qualité de la biodiversité animale et végétale de ce concentré d'Alsace, la qualité des paysages imposent leur protection et leur valorisation.

Le tout place la charpente paysagère et naturelle de ce SCoT en élément fédérateur du projet de développement durable du SCoT.

5.1 Pérenniser la qualité paysagère

5.1.1 A l'échelle du territoire

Situé au cœur du territoire alsacien et du bassin rhénan, le SCoT de Sélestat et sa région tient une place privilégiée et de vitrine, de la remarquable diversité du patrimoine et des paysages de la région. Ce concentré de paysages est à préserver voire à renforcer afin de garantir la qualité de l'environnement, son attractivité et son dynamisme économique au travers de quatre orientations fortes :

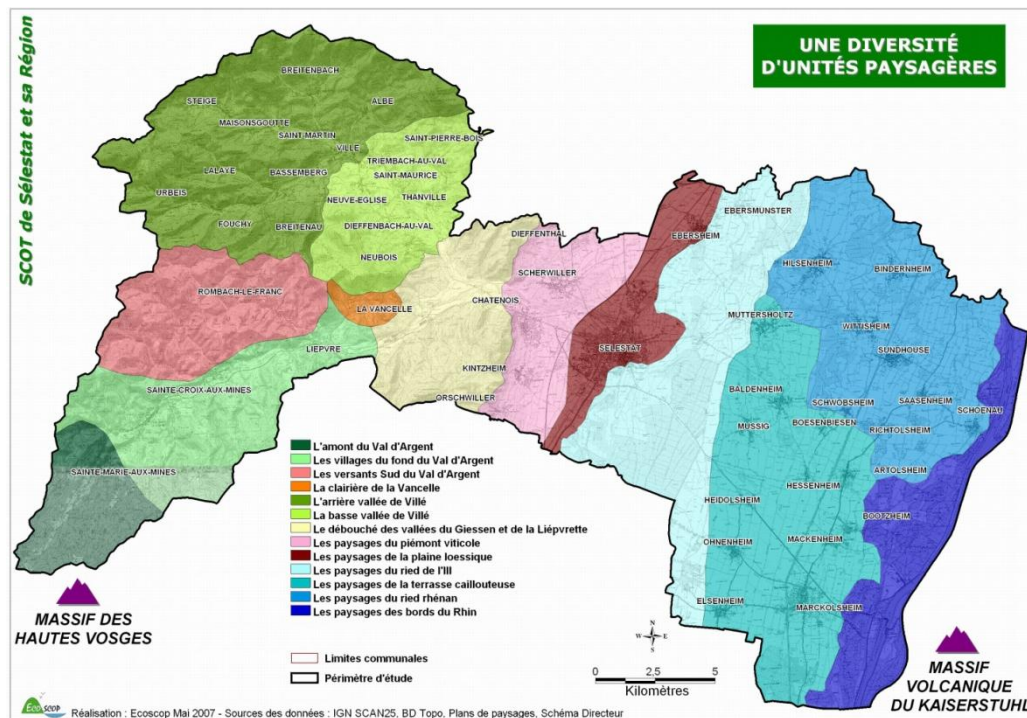
- Préserver et valoriser les perspectives remarquables vers et depuis les monuments et sites patrimoniaux phares du tourisme alsacien (châteaux du Haut-Koenigsbourg, Kintzheim, Ramstein, Ortenbourg, abbatale d'Ebersmunster, etc.) ;
- Prendre en compte la qualité des paysages aux abords du réseau routier principal et des itinéraires routiers touristiques (Route des Vins, Route des Crêtes, Route du Rhin, etc.) par une politique spécifique ;
- Soigner et traiter les entrées de ville (routières et ferroviaires) existantes et à venir (zones bâties, zones d'activités, réseaux aériens de distribution, publicités et signalétiques en intégrant la gestion, le management environnemental dans les aménagements urbains) ;
- Valoriser les portes d'entrées dans le territoire en veillant à la qualité des paysages environnants et aux marques/supports capables de véhiculer l'identité de cette Alsace centrale ;
- Poursuivre l'application des dispositions de la Loi Montagne et du Site Inscrit du « Massif des Vosges » (« secteur n°1 du Massif des Vosges ») puisqu'elles participent à la préservation de la qualité des paysages.

5.1.2 A l'échelle des grandes unités paysagères

La préservation des identités paysagères du territoire du SCoT de Sélestat et sa région réside en grande partie dans la prise en compte de leurs spécificités dans les choix d'aménagement et de développement du territoire. Des objectifs pour le maintien des grands traits paysagers et des caractéristiques urbaines et architecturales seront déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT pour les neuf grandes unités paysagères suivantes :

- Le Val d'Argent ;
- La clairière de la Vancelle ;
- Le Val de Villé ;
- Le débouché des vallées du Giessen et de la Lièpvrette ;
- Le piémont viticole ;
- La plaine agricole ceinturant la ville de Sélestat ;
- Le ried de l'Ill ;
- La terrasse caillouteuse ;
- Le ried rhénan et les bords du Rhin.

Carte 3 : les principales unités paysagères du territoire du SCoT



Sources : BD Topo Pays © IGN France 2008 - Réalisation : ECOSCOPI

5.1.3 A l'échelle du domaine bâti

L'identité du territoire du SCoT de Sélestat et sa région est également fondée sur les caractéristiques et la qualité des structures urbaines et villageoises, la diversité du patrimoine bâti qu'il soit aggloméré ou isolé dans les espaces agricoles et ruraux et qu'il soit protégé ou non.

Cette qualité paysagère doit être préservée et améliorée grâce à :

- La préservation des fronts urbains/bâti remarquables ;
- La préservation des coupures vertes entre villages ;
- La reconnaissance et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine rural.

Ces limites «patrimoniales» à l'urbanisation, comme d'ailleurs les limites «naturelles» à l'urbanisation (zone inondable, cours d'eau, fortes pentes, milieux naturels remarquables, etc.), permettent de guider les choix de développement des communes.

5.2 Préserver la biodiversité et conforter la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est à considérer comme un support de développement local visant simultanément à :

- La préservation de la biodiversité locale, régionale et européenne, en construisant ou en remettant en état un réseau écologique fonctionnel et durable ;
- La préservation de la qualité du cadre de vie des habitants et des activités économiques du territoire du SCoT ;
- Au développement des activités de loisirs, de découverte et des aménités en général.

La trame verte et bleue du SCoT de Sélestat et sa région doit s'articuler et se renforcer autour :

- Des espaces naturels remarquables en reconnaissant et affirmant leur statut de protection et d'inventaire (Natura 2000, ZNIEFF type 1, Réserve Naturelle, APB, Forêts de Protection, sites loi 1930, Ramsar...), tout comme leur fonction de réservoirs biologiques (noyaux de biodiversité principalement forestiers et noyaux durs d'espèces remarquables : grand hamster, courlis cendré, lézard vert, faucon pèlerin, grand murin, rainette verte, etc.) ;
- Du linéaire de cours d'eau, de ripisylves et bandes enherbées associées, dont la densité sur le territoire est un facteur de maillage et de connexion des milieux naturels entre eux sous la forme de corridors écologiques majeurs ;
- Des zones humides remarquables ou non, et des zones inondables dont il y a lieu de restaurer les fonctions naturelles originelles (autoépuration, stockage des crues,...) et nouvelles dans le cadre de la limitation des effets des changements climatiques

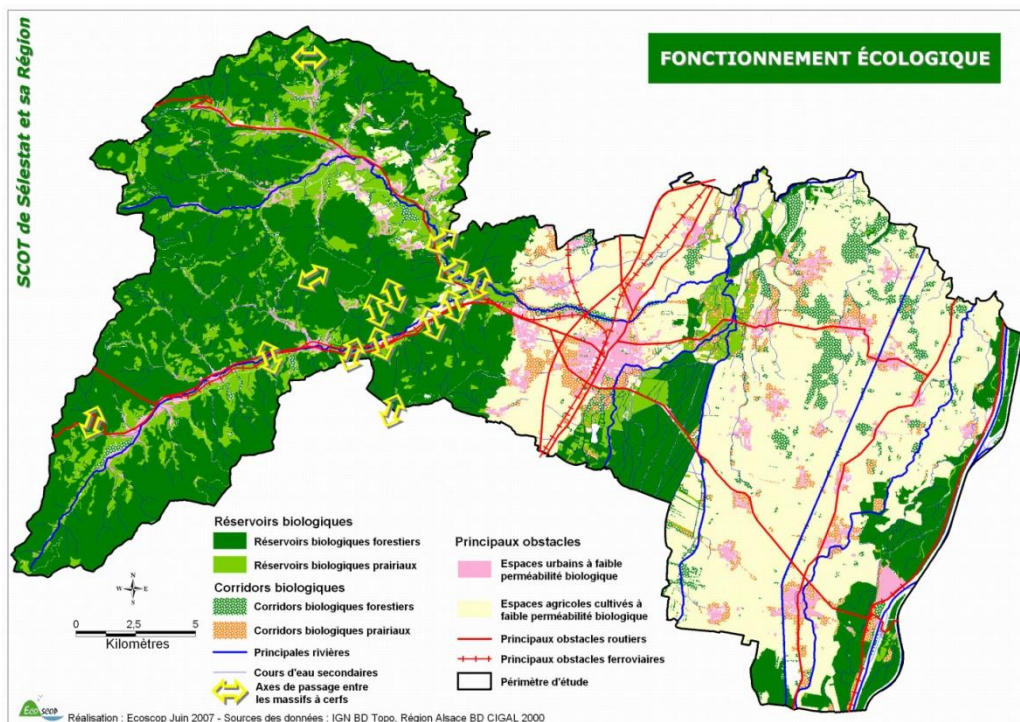
(réponse aux périodes de sécheresse, stockage de carbone,...) et d'une réappropriation sociale (espaces de biodiversité, de découverte, d'interprétation,...) ;

- Des espaces forestiers de grandes superficies, de haute patrimonialité et dont les fonctions sont multiples du Massif Vosgien jusqu'aux bords du Rhin ;
- D'une nature ordinaire, banale mais quotidienne (vergers, haies, bois, bosquets) à préserver et à valoriser comme corridors écologiques agro-forestiers secondaires (maintien du statut agricole de ces corridors biologiques) ;
- D'un réseau dense de pistes cyclables existantes et à développer comme support d'aménités et de trame verte ;
- D'axes routiers structurants du SCoT auxquels sont associées les zones d'activités qu'il est possible d'aménager ou de pré-verdir pour une pénétration de la trame verte dans le tissu urbain.

Le transect Est-Ouest du territoire du SCoT de Sélestat et sa région s'intègre désormais totalement dans le plan régional en faveur de la biodiversité et de la trame verte qui préconise le maintien des éléments de trame verte existante, et schématise les corridors à créer pour une parfaite connexion des milieux naturels entre eux.

Il appartient désormais au projet du SCoT de Sélestat et sa région, notamment au travers de son Document d'Orientations et d'Objectifs, de définir plus précisément en lien avec la réalité spatiale du territoire, ces corridors écologiques à rétablir et à créer, qui peuvent être combinés avec une activité agricole. Il s'agit d'une opportunité en terme de planification et de choix de déclinaison souhaité et souhaitable à l'échelle des documents locaux d'urbanisme.

Carte 4 : comment préserver ou améliorer le fonctionnement écologique du territoire de SCoT



Sources : BD Topo Pays © IGN France 2008 - Réalisation : ECOSCOP

5.3 Préserver et gérer la ressource en eau

Qu'elle soit superficielle (cours d'eau) ou souterraine (nappes) l'eau est omniprésente dans le territoire du SCoT. La quantité de cette ressource a trop longtemps primée sur et au détriment de sa qualité. Les altérations et les dégradations du passé sont actuellement en cours de résorption. Il s'agit dorénavant de poursuivre les efforts engagés et de garantir notamment un bon état écologique des cours d'eau conformément à la Directive Cadre sur l'Eau en veillant à :

- Préserver la qualité biologique des eaux superficielles et souterraines par des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, une gestion adaptée et durable des eaux pluviales, une amélioration et une meilleure performance des dispositifs d'assainissement ;
- Stopper la dégradation des eaux souterraines du fait des pollutions par les nitrates et les micropolluants ;
- Inciter aux technologies propres, aux pratiques agricoles adaptées au-delà de la réduction des rejets ponctuels ;
- Préserver la qualité physique des cours d'eau par la restauration des ripisylves, la renaturation des berges, le maintien des fuseaux de mobilité aux rivières ainsi que des corridors écologiques ;
- Maintenir et restaurer les continuités écologiques ;
- Garantir un approvisionnement en eau potable à l'échelle du territoire, et plus particulièrement dans le Val de Villé (adéquation de la ressource avec les besoins et les projets) ;
- Respecter au mieux le cycle de l'eau (économies liées aux usages, aux réseaux, contrôle et limitation des rejets dans la nappe, gestion adaptée aux différents bassins versants et à la notion de solidarité « amont-aval », limitation de l'imperméabilisation des sols au maximum) ;
- Préserver les zones humides, les zones d'expansion des crues ainsi que les zones de stockage afin qu'elles assurent au mieux leurs fonctions naturelles ;
- Assurer la restauration de certains milieux naturels, notamment dans le cadre de la stratégie du SAGE Giessen-Lièpvrette ;
- Assurer le maintien d'un équilibre entre les ressources et les rejets d'eau ;
- Dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau, limiter l'impact des urbanisations et projets nouveaux ;
- Mettre en place une disposition visant à assurer la collecte et le traitement des eaux usées.

5.4 Accompagner les mutations agricoles

Malgré une part de surface agricole utile encore relativement importante (qui rend le territoire globalement exportateur), une demande de terres agricoles supplémentaires s'exprime afin de s'orienter vers des pratiques agricoles nouvelles, plus respectueuses de l'environnement et des paysages.

L'activité agricole joue un rôle majeur et est fortement reconnue, dans la structuration et la diversité des paysages du SCoT de Sélestat et sa Région.

Ce constat et ces enjeux agricoles impliquent au niveau du PADD :

- La préservation des espaces agricoles et la diversité des terroirs agricoles (agriculture et élevage de montagne, viticulture sur le piémont, céréaliculture de plaine, maraîchage en ceinture Sud-Est de Sélestat, surface en herbe et élevage du Ried) ;
- Le soutien au développement de filières courtes et à la diversification visant à valoriser les productions agricoles locales (légumes, fruits, produits laitiers) et leur commercialisation directe auprès des consommateurs ;
- La pérennisation des exploitations agricoles et leur bonne intégration dans l'environnement ;
- La poursuite de la fonction de gestion et d'entretien des paysages par le monde agricole, notamment dans les deux vallées du SCoT ;
- La prise en compte des aires AOC ;
- La production sylvicole constitue un enjeu et une ressource économique importante sur le territoire du SCoT. A cela, s'ajoute le rôle majeur dans les grands équilibres écologiques, dans la structuration des paysages, c'est pourquoi les espaces forestiers sont à préserver.

5.5 Gérer les risques et limiter les nuisances

Plusieurs risques et nuisances affectent le territoire du SCoT, mais de façon plus concentrée au débouché des vallées, en bordure du piémont et en ceinture de la ville de Sélestat. Il est possible sur le moyen et le long terme de mieux prévenir, limiter et gérer ces contraintes à l'échelle d'un territoire comme le SCoT en adaptant notamment les modes d'aménagements urbains, les pratiques agricoles, en sensibilisant les habitants à leur mode de consommation.

Plus concrètement, la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire nécessite de :

- Prévenir et circonscrire les risques naturels (limiter l'imperméabilisation des sols, mettre en place des modes de gestion alternatives des eaux pluviales, limiter l'érosion des sols par le maintien de surfaces en herbe) ;
- Limiter l'exposition des personnes aux risques et aux nuisances (zones inondables, zones exposées au bruit et aux risques technologiques) ;
- Prendre en compte l'exposition aux risques d'inondation dans l'urbanisation, la préservation des zones de transparence hydraulique, l'exposition aux risques de rupture de digue et de ruissellement ;
- Prescrire la protection des zones d'expansion des crues et des zones de stockage dans les PLU. Par ailleurs, des zones naturelles susceptibles de constituer des zones de stockage de crues doivent être identifiées à l'occasion d'études spécifiques, de l'élaboration ou la révision des PLU ;
- Améliorer les performances et la qualité en matière de collecte sélective des déchets Réduire les tonnages collectés et rendre le territoire de l'Alsace Centrale compétitif par rapport à la moyenne départementale.

Parmi les nuisances, la limitation de l'exposition des personnes aux pollutions atmosphériques proches des infrastructures routières à forte fréquentation (axe Nord-Sud de l'A35 et nœud routier avec la RN59) est à favoriser.

Plus globalement, la qualité de l'air à l'échelle du Scot est à garantir au regard du SRCAE, en :

- Participant à la réduction des émissions de particules et d'oxydes d'azote ;
- Prévenant l'exposition à la pollution atmosphérique due à l'ozone, aux métaux lourds et aux pesticides ;
- Favorisant la prise en compte de la limitation et donc de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les documents d'urbanisme.

5.6 Maîtriser les dépenses et besoins en énergie

Sa position au cœur de l'Alsace, et son étendue des Vosges au Rhin lui confère un large éventail de ressources énergétiques locales, aujourd'hui sous-exploitées. Afin de répondre aux enjeux / finalités du développement durable et en particulier « *la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère* », il appartient au territoire du SCoT de Sélestat et sa région d'anticiper la crise à venir et de réduire ainsi sa dépendance énergétique en :

- Accompagnant les projets et le développement des ressources énergétiques locales et renouvelables (filière bois-énergie notamment dans le massif vosgien, géothermie dans la plaine et plus précisément dans le Ried, le solaire thermique et photovoltaïque dans l'ensemble du territoire, parcs éoliens) ;
- Pour l'énergie éolienne, le territoire du SCoT s'appuiera sur les zones favorables au développement de l'éolien (liste des communes favorables du Schéma Régional Eolien) et du potentiel régional exploitable dans les Vosges Moyennes, le Nord du PNRBV et celui pour la plaine d'Alsace (à l'exception d'une zone autour de Sélestat et dans le Val de Villé) ;
- Intégrant le principe d'économie d'énergie dans le développement du territoire (nouvelles formes urbaines, développement des modes de déplacements alternatifs, intégration des énergies renouvelables dans les constructions, limitation de l'étalement l'urbain au profit de la densification du tissu urbain, etc.).

6 Faire des transports publics l'outil de la cohérence, de la cohésion et du développement maîtrisé du projet de territoire

En situation géographique centrale en Alsace, marqué par un fort dynamisme démographique et une qualité des espaces et des paysages urbains et naturels encore préservée, il apparaît indispensable de développer l'offre de transports publics en la liant avec la dynamique urbaine et économique.

En effet, compte tenu des enjeux du territoire il apparaît indispensable de mettre en synergie l'urbanisation et les transports, l'urbanisme et les déplacements, l'urbanité et la mobilité au profit de la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Une organisation efficace et performante des transports publics et des déplacements doux est un levier majeur sur lequel les décideurs peuvent agir pour garantir une égalité de traitement en termes d'accessibilité et de circulation pour la population résidente et à venir et un renforcement de l'attractivité et de la connectivité de ce territoire avec le reste de la région, voire avec le Rhin supérieur.

Cette organisation partagée des moyens de transports viendra seconder et renforcer une structuration urbaine plus forte et plus équilibrée.

Elle place au cœur du projet de SCoT, **l'aménagement et le renforcement de la gare de Sélestat comme plate-forme multimodale** du développement urbain et économique de ce territoire et de l'Alsace.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de Sélestat et sa région vise trois objectifs majeurs indissociables et complémentaires dans une stratégie globale d'excellence :

- Consolider les acquis de l'organisation actuelle des transports publics ;
- Répondre efficacement aux problèmes de déplacements et de transit et à leurs conséquences sur l'environnement ;
- Développer une stratégie d'excellence autour des transports publics pour conforter l'image et la qualité de vie de son territoire.

6.1 Consolider les acquis et les atouts de l'organisation actuelle des transports publics

Le territoire du SCoT de Sélestat et sa région profite d'une très bonne accessibilité routière et TER et d'un réseau d'infrastructures multimodales de bon à très bon niveau (route, fer, eau, transports en commun et Technologies de l'Information et de la Communication).

Il dispose aujourd'hui d'un système globalement satisfaisant et apprécié **qu'il convient de conforter et d'améliorer afin de poursuivre son développement territorial, valoriser son image de marque et la qualité de vie :**

- En confortant l'offre TER Nord-Sud, et notamment celle de la gare de Sélestat, et l'offre TER bus de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines en direction de Saint-Dié, tout comme la navette Ribeauvillé-Sélestat ;
- En articulant efficacement par des lignes de transport inter-urbaines ou urbaines les pôles urbains structurants entre eux et en innervant les territoires de vie par des lignes de transports domicile-travail performantes. A ce titre et à l'instar des liaisons interdépartementales existantes avec Colmar et Neuf-Brisach, il conviendrait de compléter le dispositif actuel par des liaisons transfrontalières vers l'Allemagne et des liaisons InterSCoT au Nord comme au Sud ;
- En développant une offre de transports en commun et/ou de circulations douces (vélos et piétons) sécurisées en faveur des sites d'activités économiques majeurs du territoire ;
- En articulant les offres de transports à la demande entre-elles et avec les autres moyens de transports (urbain, inter-urbain, régionaux) par la mise en place d'une politique coordonnée entre autorités organisatrices des transports, voire d'un « pass » commun ;
- En pérennisant l'offre de transport touristique émergente ;
- En préservant de toute urbanisation et/ou démantèlement les lignes ferroviaires existantes et les emprises désaffectées ;
- En parachevant l'amélioration de l'axe routier Est-Ouest par la poursuite de la transformation de la RN59 en voie de contournement depuis Lièpvre et par le contournement nord de Châtenois.

6.2 Répondre aux problèmes de déplacements et de transit et à leurs conséquences sur l'environnement

Par sa position et son attractivité, le territoire du SCoT de Sélestat et sa région subit également les effets de l'augmentation considérable de la mobilité et du trafic de transit.

Il en résulte un phénomène de quasi congestion de l'A35, axe d'ailleurs incomplet entre Sélestat et Colmar, un accroissement de l'accidentologie et le bénéfice apporté un temps par la mise en œuvre de cette autoroute au droit de Sélestat-Ebersheim pour la RD1083, l'axe Nord-Sud historique de l'Alsace, est aujourd'hui inexistant dans le secteur. Il est aujourd'hui également surchargé.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe comme objectif de :

- Mettre en œuvre des solutions de transfert de charges de la route vers le fer et/ou la voie d'eau des transports de marchandises, en profitant du potentiel existant des infrastructures ferroviaires et portuaires et en créant si besoin une zone de fret ferroviaire dans son territoire sur le ban de la ville moyenne ;
- Profiter des importants flux de transports de marchandises traversant le territoire et de la position géographique de carrefour de transport multimodal pour créer un pôle d'activités de logistique à plus value complémentaire au site départemental de Dambach-la-Ville ;
- Maîtriser et organiser le développement urbain autour d'une armature structurée en pôles et agglomérations plus denses et moins consommatrices d'espaces ;
- Créer une organisation hiérarchisée de transports en commun qui distingue des axes majeurs et prioritaires et des circuits secondaires, ainsi que des pôles d'échanges intermodaux majeurs et des nœuds secondaires.
- Proposer également dans le projet de SCoT des lieux de parkings propices au co-voiturage ;
- Réserver en cas de besoin la création de nouvelles voiries exclusivement pour les besoins du maillage en transports en commun et/ou les circulations douces (vélos et piétons) ;
- Faire aboutir avec les services de l'Etat et dans le cadre d'une démarche InterSCoT le projet de chaînon autoroutier manquant entre les pôles urbains de Sélestat et de Colmar, afin de créer une continuité autoroutière en Alsace et de tenter de fluidifier à nouveau le trafic régional et de transit dans le Centre Alsace.

6.3 Développer une stratégie d'excellence autour de l'accessibilité aux transports pour conforter l'image et la qualité de vie du territoire

L'ambition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de Sélestat et sa région est de tendre vers un territoire d'excellence qui combinerait système de transports efficace et développement urbain et économique, tout en assumant pleinement son rôle aux échelles qui sont les siennes.

A l'échelle nationale et internationale :

- En posant le principe et la nécessité de pérenniser l'offre TGV de la gare de Sélestat et de tendre à terme vers une gare TGV afin d'améliorer l'accessibilité internationale du territoire dans l'espace du Grand Est rhénan, de développer un projet de pôle tertiaire et touristique pour le Centre Alsace ;
- En profitant de la présence du canal déclassé du Rhône au Rhin pour réserver une emprise pour de futurs modes de transports en commun en site propre le cas échéant et pour proposer une nouvelle orientation au tourisme « vert » du secteur du Grand Ried rhénan en réarticulant le réseau de circulations douces de pleine nature à partir de ce nouvel axe d'entrée du territoire ;
- En proposant l'amélioration de l'axe Est-Ouest, Vosges-Allemagne dans une démarche InterSCoT ;
- En développant un projet de pôle logistique s'appuyant sur les potentialités multimodales de ce territoire et notamment son port à Marckolsheim par la valorisation de la voie d'eau et des infrastructures ferroviaires, en complément de la plate-forme départementale de Dambach-la-Ville ;
- En développant autour des liaisons Très Haut Débit nationales ou européennes existantes et le réseau câblé du Val d'Argent, un projet de territoire numérique dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique. Pour ce faire, le SCoT préconise de positionner les futures zones d'activités économiques majeures, comme les projets de grands équipements ou de services en fonction des réseaux existants ou, si ce n'est pas envisageable de prévoir dès l'amont de la réflexion leur connexion à ces réseaux.

A l'échelle régionale :

- En confortant la desserte TER des gares de Sélestat, Ebersheim (dans le cadre d'une démarche InterSCoT) et Scherwiller ;
- En assurant la modernisation de la voie ferrée du Piémont des Vosges (Sélestat-Barr-Obernai-Molsheim) et en permettant, à terme, la réalisation d'un transport en commun cadencé Sélestat-Piémont afin de compléter efficacement la ligne Nord-Sud principale en cours de transformation.

A l'échelle du SCoT :

- En réalisant l'aménagement de la gare de Sélestat, enjeu majeur partagé, pivot intermodal d'échanges et pivot du développement urbain et tertiaire de Sélestat, de son agglomération en devenir et de son territoire de SCoT pour en faire un site stratégique essentiel ;
- En valorisant les gares secondaires d'Ebersheim et Scherwiller, tant en terme d'arrêt TER, que de possibilités de parkings (cycles et automobiles) et/ou d'urbanisme ;
- En conditionnant la localisation et la réalisation des sites majeurs d'activités à une desserte performante en transports en commun et une liaison très haut-débit.

